



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 24 septembre 2014 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont absents, messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2014-1114

PARTICIPATION DE MESDAMES OLIVE KAMANYANA ET CHRISTIANE THÉRIEN, MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - FORMATION À GRANBY ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME - 24 ET 25 OCTOBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise d'urbanisme est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir l'urbanisme, l'environnement et l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise d'urbanisme offre aux membres du Comité consultatif d'urbanisme deux journées de formation sur « Les outils à caractère discrétionnaire, vous connaissez ? »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Gatineau sont appelés à analyser différentes demandes et à formuler des avis ou des recommandations en matière d'urbanisme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames Olive Kamanyana et Christiane Thérien, membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Gatineau, à participer à deux journées de formation sur « Les outils à caractère discrétionnaire, vous connaissez ? » organisées par l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra à Granby les 24 et 25 octobre 2014.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation d'une pièce de comptes à payer à être préparée par le Service de l'urbanisme et du développement durable, pour une dépense maximale de 1 410,25 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|-------------|---|
| 02-61330-311-00173 | 1 272,08 \$ | Commissions et comités - Congrès et colloques |
| 04-13493 | 61,33 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 76,84 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1115 **RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-30 AU MONTANT DE 72 399,39 \$ POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 9 AOUT 2014, B-31 AU MONTANT DE 143 151,96 \$ POUR LA PÉRIODE DU 10 AU 16 AOUT 2014 ET NUMÉRO B-32 AU MONTANT DE 53 535,71 \$ POUR LA PÉRIODE 17 AU 23 AOUT 2014**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-30 au montant de 72 399,39 \$ pour la période du 3 au 9 aout 2014, B-31 au montant de 143 151,96 \$ pour la période du 10 au 16 aout 2014, B-32 au montant de 53 535,71 \$ pour la période du 17 au 23 aout 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1116 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-33 AU MONTANT DE 148 421,38 \$ - PÉRIODE 24 AU 30 AOUT 2014**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-33 au montant de 148 421,38 \$ pour la période du 24 au 30 aout 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1117 **SOUMISSION 2014 SP 132 - SERVICE D'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES DANS LE SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Lafarge Canada inc., 1501, chemin Pink, Gatineau, Québec, J9J 3N5, au bénéfice du Service des travaux publics pour l'élimination des neiges usées dans le secteur d'Aylmer, sur la base des prix forfaitaires et unitaires inscrits à la formule de soumission pour un total approximatif de 524 286 \$ pour une période de cinq ans, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 mai 2014 comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera de cinq ans prenant effet le 1^{er} novembre 2014 se terminant le 31 octobre 2019.

Après la première année du contrat, les prix seront révisés annuellement au 1^{er} novembre, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin, au montant total approximatif pour cinq ans de 524 286 \$ incluant les taxes, seront pris au poste budgétaire 02-31320-511 - Dépôt à neige - Location d'espaces.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget des années 2015 à 2019 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1118 **APPROBATION DE LA LISTE DE PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 34 - 37 134,44 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 36 - 389 540,67 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 32 - 6 239,84 \$ ET LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 34 - 153 386,20 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 34, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 36, la liste des réquisitions numéro 32 et la liste des embauches numéro 34 :

| Numéro des listes | Descriptions | Montants | Périodes |
|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------|-------------------------------------|
| Liste PA numéro 34 | Pièces de comptes à payer | 37 134,44 \$ | 8 au 12 septembre 2014 |
| Liste PD numéro 36 | Pièces de comptes à payer | 389 540,67 \$ | 8 au 12 septembre 2014 |
| Liste des réquisitions numéro 32 | Pièces de comptes à payer | 6 239,84 \$ | 8 au 12 septembre 2014 |
| Liste des embauches numéro 34 | Embauches de personnel temporaire | 153 386,20 \$ | 1 ^{er} au 5 septembre 2014 |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1119 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-36 D'UN MONTANT TOTAL DE 351 644,27 \$ - PÉRIODE DU 4 AU 10 SEPTEMBRE 2014**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-36 d'un montant de 351 644,27 \$ pour la période du 4 au 10 septembre 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1120
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2014-1166

SUBVENTION DE 850 \$ - SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ DE GATINEAU INC. - SOIRÉE DE LEVÉE DE FONDS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 850 \$ à l'ordre de La Soupière de l'amitié de Gatineau inc., 306, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K8, à titre de subvention pour la soirée de levée de fonds organisée par le club Luxe Lounge le 10 octobre 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 02-79945-972 | 500 \$ | Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions |
| 02-79943-972 | 100 \$ | Daniel Champagne - Du Versant - Aménagement - Subventions |
| 02-79941-972 | 100 \$ | Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions |
| 02-79937-972 | 50 \$ | Louise Boudrias - Du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions |

02-79935-972 100 \$ Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1121 SUBVENTION DE 900 \$ - ENTRAIDE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS - CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2014 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 900 \$ à l'ordre d'Entraide familiale de l'Outaouais, 310-B, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L1, à titre de subvention pour la campagne de financement 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 02-79945-972 | 500 \$ | Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions |
| 02-79944-972 | 100 \$ | Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions |
| 02-79941-972 | 100 \$ | Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions |
| 02-79937-972 | 100 \$ | Louise Boudrias - Du Parc-de-la Montagne-Saint-Raymond - Aménagement - Subventions |
| 02-79935-972 | 100 \$ | Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1122 SUBVENTION DE 2 000 \$ - LE PAVILLON LAROCQUE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre du Pavillon Larocque, à l'attention de madame Francine Croteau, 125, rue Berri, Gatineau, Québec, J8Y 4H9, à titre de subvention dans le cadre d'un projet communautaire pour les résidants.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 02-79938-972 | 2 000 \$ | Denise Laferrrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1123

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 20 949,04 \$ ET 34 998,21 \$ AUX COMPAGNIES BELL ET VIDÉOTRON POUR DES TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DES RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS NÉCESSAIRES POUR LA CONSTRUCTION DE LA PHASE 2 DU PROJET DE LA PISTE MULTIFONCTION SUR L'AVENUE DU CHEVAL-BLANC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 des travaux de construction de la piste multifonction sur l'avenue du Cheval-Blanc, entre le boulevard Maloney et la rue des Hirondelles, a été réalisée en 2011 et que la phase 2 des travaux, entre la rue des Hirondelles et le boulevard Saint-René Est, a été réalisée en 2012;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre la réalisation de la phase 2 des travaux, il a été nécessaire de procéder au déplacement de trois poteaux des réseaux techniques urbains qui auraient été en conflit avec les voies de roulement de la chaussée et de la piste projetée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a procédé à une demande officielle auprès des compagnies des réseaux techniques urbains (Hydro-Québec, Bell et Vidéotron) afin que celles-ci déplacent les réseaux problématiques;

CONSIDÉRANT QU'après vérification des devis soumis par les compagnies des réseaux techniques urbains, le Service des infrastructures considère que les montants demandés pour les frais de déplacement de réseaux sont justes et raisonnables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations 110397 et 106125 à la compagnie Hydro-Québec au montant de 20 325,95 \$ incluant les taxes pour les travaux de déplacement des réseaux techniques urbains dans le cadre des travaux à la piste multifonction sur l'avenue du Cheval-Blanc;
- autorise une dépense de 55 947,25 \$ incluant les taxes aux compagnies Bell et Vidéotron pour des montants respectifs de 20 949,04 \$ et 34 998,21 \$ incluant les taxes pour les travaux de déplacement des réseaux techniques urbains conflictuels nécessaires afin de permettre la construction de la phase 2 du projet de la piste multifonction sur l'avenue du Cheval-Blanc.

Le coût total pour les travaux de déplacement des réseaux techniques du projet représente un montant de 76 273,20 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|---|
| 06-30385-006-00174 | 50 466,00 \$ | Réfection du réseau routier - Sentier du Cheval-Blanc |
| 04-13493 | 2 433,02 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 3 048,23 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1124

SOUSSION 2014 SI 106 - COMPTOIR D'ACCUEIL - COUR MUNICIPALE - MAISON DU CITOYEN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Gestion DMJ / 6739741 Canada inc., 183, chemin Freeman, unité 7, Gatineau, Québec, J8Z 2A7, pour la fourniture de matériaux, la main-d'œuvre et l'équipement nécessaire au remplacement du comptoir d'accueil de la Cour municipale à la Maison du citoyen, au montant total de 52 100 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 août 2014, et ce, comme étant la seule soumission reçue conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|---|
| 18-12008-001-00175 | 46 995,67 \$ | Réaménagement de la salle d'audience de la Cour municipale - 6 ^e étage - Maison du citoyen - Réaménagement des locaux |
| 04-13493 | 2 265,71 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 2 838,62 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1125 **SOUSSION 2014 SP 138 - RÉNOVATION DU CHALET DU PARC JACK-ÉYAMIE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Defran inc., 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7, pour la rénovation du chalet du parc Jack-Éyamie, sur la base des prix forfaitaires indiqués à la formule de soumission pour un montant total de 522 241,74 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les plans et devis et documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 août 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|---------------|--|
| 18-12037-001-00176 | 421 076,82 \$ | Fonds de développement des communautés - Secteur de Masson-Angers - Chalet du Parc Jack-Éyamie |
| 18-14020-004-00177 | 50 000,00 \$ | Travaux en accessibilité universelle - Chalet Jack-Éyamy |
| 04-13493 | 22 711,10 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 28 453,82 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1126 **SOUSSION 2014 SP 089 - FOURNITURE D'UN TRACTEUR UTILITAIRE AVEC PELLE CHARGEUSE AVANT ET ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Carrière et Poirier Équipement Ltd, 5024, Route 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, pour la fourniture d'un tracteur utilitaire avec pelle chargeuse avant et équipements, au montant total de 124 995,07 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 juillet 2014, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|---------------|--|
| 06-30743-011-00178 | 112 749,09 \$ | Achat de véhicules et d'équipements - 1 tracteur chenille |

| | | |
|----------|-------------|----------------------------|
| 04-13493 | 5 435,75 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 6 810,23 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1127 **SUBVENTION DE 200 \$ - FONDATION CERCLE STE-ROSE-DE-LIMA # 1363 DES FILLES D'ISABELLE - 25^e ANNIVERSAIRE - 18 OCTOBRE 2014 - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Filles d'Isabelle, cercle 1363 de Ste-Rose-de-Lima, à l'attention de madame Lise Clément, régente, 1-161, rue Hupé, Gatineau, Québec, J8P 3L2, à titre de subvention pour le 25^e anniversaire de la fondation le 18 octobre 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--------------------------------|
| 02-11449-972 | 200 \$ | Cabinet du maire - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1128 **SOUMISSION 2014 SI 204 - FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARBRES EN POT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats, basés sur les prix unitaires inscrits à la formule de soumission, aux firmes suivantes :

Articles 1, 2, 3, 8 et 9 :

Pépinière Dominique Savio ltée, 101, rang des Soixante, Marieville, Québec, J3M 1N9, pour la fourniture et la livraison de 550 arbres, au montant total approximatif de 10 520,22 \$ incluant les taxes, ce dernier ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour ces articles.

Article 5 :

Pépinière Aiglon inc., 332, rang Saint-Joseph, Notre-Dame-de-Lourdes, Québec, G0S 1T0, pour la fourniture et la livraison de 100 arbres, au montant total approximatif de 2 874,38 \$ incluant les taxes, ce dernier ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cet article.

Article 4 :

Paysages Rossignol inc., 453, Sainte-Julie Est, Saint-André-Avellin, Québec, J0V 1W0, pour la fourniture et la livraison de 100 arbres, au montant total approximatif de 2 529,45 \$ incluant les taxes, ce dernier ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cet article.

Article 10 :

Québec Multiplants, 755, rue Marais, Québec, Québec, G1M 2E0, pour la fourniture et la livraison de 150 arbres au montant total approximatif de 2 918,61 \$ incluant les taxes, ce dernier ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cet article.

De plus, ce comité rejette les soumissions reçues concernant les articles 6, 7, 11 et 12.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|---|
| 02-71431-628-00179 | 16 996,62 \$ | Plantation d'arbres - Produits d'horticulture |
| 04-13493 | 819,42 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 1 026,62 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2014.

Adoptée

CE-2014-1129 MESURE DISCIPLINAIRE ET LETTRE D'ENTENTE - EMPLOYÉ 105386

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les fautes commises par l'employé 105386;

CONSIDÉRANT les facteurs atténuants au dossier;

CONSIDÉRANT la position concertée du service concerné et du Service des ressources humaines eu égard à la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente à intervenir entre la Ville, le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2319, brigadier scolaire, et l'employé 105386, laquelle prévoit les conditions à respecter par cet employé. À défaut de respect de ces conditions, l'employé 105386 se voit automatiquement congédié.

Adoptée

CE-2014-1130 OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À L'EMPLOYÉ 111259 DU SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE l'employé 111259 du Service des finances a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde d'une période de sept mois débutant le 26 janvier 2015 pour se terminer le 28 août 2015, conformément à l'article 11.10 de la convention collective liant la Ville et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service des finances et du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à l'employé 111259 du Service des finances, un congé sans solde pour la période débutant le 26 janvier 2015 jusqu'au 28 août 2015.

Adoptée

CE-2014-1131 ACTE DE RÈGLEMENT - GRIEF BLC-2002-02

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des cols blancs de la Ville de Gatineau déposait le grief BLC-2002-02 le 25 mars 2002;

CONSIDÉRANT QUE des discussions sont intervenues entre les parties afin d'en arriver à une entente;

CONSIDÉRANT QU'en 2004, les parties ont conclu une entente de principe et seule la question de détermination du quantum subsistait;

CONSIDÉRANT QUE les parties en sont venues à une entente hors cour en marge des auditions :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine l'acte de règlement du grief BLC-2002-02 intervenu entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau.

Le directeur général adjoint, Administration et finances et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer l'acte de règlement.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2014.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif